



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/1993/NGO/7
22 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1993
Genève, 28 juin-30 juillet 1993
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
du débat de haut niveau*

SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LE ROLE DU SYSTEME
DES NATIONS UNIES DANS LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Déclaration du Conseil international de l'action sociale et
du Conseil international des agences bénévoles, organisations
non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du
Conseil économique et social (catégorie I)

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée
conformément aux paragraphes 23 et 24 de la résolution 1296 (XLVI) du Conseil
économique et social, en date du 23 mai 1968.

* Voir E/1993/100.

1. Le Conseil international de l'action sociale (CIAS)¹ et le Conseil international des agences bénévoles (CIAB)² souhaitent faire savoir au Conseil économique et social qu'ils soutiennent sans réserve le Sommet mondial pour le développement social prévu pour 1995. Les deux organisations tiennent à souligner que leurs activités s'inspirent des principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement, tels qu'ils ont été énoncés par l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la promotion de la coopération à tous les niveaux et l'étude des besoins des différents groupes sociaux.

2. Ces deux organisations ont décidé, vu les intérêts et les membres qu'elles représentent, d'accorder la toute première priorité, en 1993-1995, aux activités liées à ce sommet. Elles souhaiteraient donc assurer le Conseil économique et social qu'elles sont disposées, par l'intermédiaire de leurs membres et de leurs partenaires, à contribuer à ses préparatifs tant au niveau national qu'international.

3. Le CIAS et le CIAB se félicitent grandement de la possibilité qu'offrira le Sommet de discuter de questions fondamentales ayant trait à l'intégration sociale, l'atténuation de la pauvreté et le développement des emplois productifs. Tous deux coopéreront pour faire avancer l'examen des questions essentielles qui seront traitées lors du Sommet, dans un cadre où seront rappelés les impératifs suivants :

- Privilégier le peuple en tout premier lieu;
- Développer la coopération, améliorer les politiques sociales et les stratégies de participation;
- Formuler des stratégies mondiales destinées à améliorer le bien-être social;

¹ Le Conseil international de l'action sociale est un organisme mondial autonome qui représente des organisations non gouvernementales s'intéressant aux questions de protection sociale, de justice sociale et de développement social. Il se recommande par son engagement total à défendre les intérêts de tous les peuples du monde, à leur assurer une qualité de vie satisfaisante et à agir dans tous les cas d'urgence qui compromettent leur bien-être. Ses membres manifestent un même attachement à la justice sociale dans le monde et les nombreuses organisations qu'il regroupe agissent conjointement pour défendre ces intérêts par des campagnes de propagande, par des échanges et la diffusion d'informations et en apportant une aide aux secteurs qui s'occupent de problèmes sociaux.

² Le Conseil international des agences bénévoles, créé en 1962 et basé à Genève (Suisse), rassemble les principales organisations non gouvernementales, internationales, régionales et nationales, actives dans le domaine de l'assistance humanitaire et du développement durable. Ses membres mobilisent environ 2,5 millions de dollars par an. Ses membres internationaux regroupent plus de 1 500 agences implantées dans presque tous les pays du monde, et ses membres nationaux dépassent au total les 2 500 institutions.

- Promouvoir le développement économique et la justice sociale, en tant que sources du développement humain;
- Etablir une interaction équilibrée entre l'Etat, le marché et le développement social;
- Apporter une attention spéciale aux problèmes des groupes marginalisés et désavantagés;
- Promouvoir une action visant à améliorer la protection juridique, la protection sociale, l'éducation, la formation et la sécurité sociale;
- Mobiliser des ressources destinées au développement social et à l'action menée dans ce domaine par les organismes des Nations Unies.

4. Toutefois, le CIAS et le CIAB souhaiteraient souligner qu'ils adoptent une position très ferme sur le second point et ils demandent que la pauvreté soit supprimée, et non simplement atténuée et réduite.

5. Le CIAS et le CIAB encourageront leurs membres à suivre de près, dans leur pays, les préparatifs du Sommet et à y participer. Ils préconisent une forte représentation des organisations non gouvernementales dans les délégations nationales, convaincus qu'en ce qui concerne notamment les problèmes sociaux le secteur des institutions bénévoles est souvent plus impliqué et plus compétent que d'autres secteurs pour traiter de certaines questions (la fourniture de services par exemple). A leur avis, l'apport des organisations non gouvernementales est fondamental pour l'étude des questions de fond qui seront abordées lors du Sommet.

6. En conséquence, le CIAS et le CIAB souhaiteraient que le Conseil économique et social demande instamment et expressément que soit encouragée et facilitée la participation d'organisations non gouvernementales à toutes les phases du Sommet. Il faudrait affecter des fonds pour assurer en particulier la participation d'organisations non gouvernementales de pays en développement aux activités correspondantes.

7. Soucieux de mieux intéresser et préparer les organisations non gouvernementales au Sommet mondial, le CIAS et le CIAB organisent présentement des activités très diverses à cet effet :

a) Dans leurs différents bulletins et rapports, ils ont déjà commencé à communiquer des informations sur ce sommet au réseau des organisations non gouvernementales;

b) Le CIAS et le CIAB prépareront des notes documentaires destinées à orienter les organisations non gouvernementales face aux questions essentielles qui seront abordées lors du Sommet et à les aider à participer activement aux débats correspondants;

c) Cinq réunions régionales seront tenues avant le Sommet pour permettre aux organisations non gouvernementales de ces régions d'exprimer et de faire valoir leurs préoccupations en ce qui concerne leurs contributions au Sommet;

d) La Conférence internationale du CIAS sur la protection sociale, prévue pour juillet 1994, aura pour thème : "Global Welfare 94: The Fight Against Poverty and Inequality on a World Level" (La protection sociale dans le monde en 94 : la lutte contre la pauvreté et l'inégalité à l'échelle mondiale). Elle servira de réunion préparatoire du CIAS au Sommet de 1995, attirant ainsi l'attention des membres du CIAS - organisation internationale oeuvrant dans le domaine de la politique sociale dont les membres proviennent essentiellement du secteur des institutions bénévoles - en tant que communauté qui s'efforce de mieux coopérer avec d'autres secteurs en vue de la réalisation d'un objectif commun : la suppression de la pauvreté et des inégalités;

e) Immédiatement après la conférence susmentionnée, un Forum des organisations non gouvernementales sera organisé, qui tiendra lieu de réunion préparatoire des organisations non gouvernementales à l'échelle mondiale en vue du Sommet.

8. Le CIAS et le CIAB donnent à la notion de droits de l'homme fondamentaux un sens très large et y incluent les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels, qui sont à leur avis étroitement interdépendants et indivisibles.

9. Le CIAS comme le CIAB admettent que le statut social réservé à certains groupes spécifiques excluent beaucoup de monde des bienfaits des progrès sociaux. Le CIAS et le CIAB mènent une campagne vigoureuse pour que soient pleinement reconnus, fermement défendus et activement encouragés les droits de l'homme fondamentaux pour tout un chacun. Ils sont convaincus qu'il ne peut y avoir développement social que si la pauvreté et la marginalité - ainsi que leurs causes - sont supprimées, si l'égalité de l'accès aux ressources est garantie et si les différences culturelles sont respectées.

10. Le CIAS et le CIAB reconnaissent que les questions essentielles retenues pour le Sommet sont justifiées et importantes. Elles sont en outre étroitement liées entre elles : la pauvreté mène à la marginalisation et réciproquement, et on peut penser que le développement des emplois productifs pourrait résoudre ces deux problèmes. Une approche constructive et intégrée de ces trois questions permettrait de faire avancer considérablement la solution des grands problèmes sociaux qui ont pour origine la triste condition de ceux qui sont pauvres, aliénés et coupés de toute activité productive.

11. Le CIAS et le CIAB tiennent à souligner expressément qu'ils soutiennent la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle le Sommet devrait "exprimer la volonté de tous les pays du monde d'axer le développement et la coopération internationale sur les besoins de l'homme et d'en faire un thème prioritaire". Ils conviennent de mettre en exergue les liens existants entre droits de l'homme et développement et entre action nationale et action internationale, assurés qu'ils sont qu'une action constructive menée dans ces directions ne peut avoir que des conséquences positives.

12. Conscients des conséquences qu'entraîne la conjonction d'un accroissement de la population et d'une récession économique, le CIAS et le CIAB soutiennent les politiques sociales et économiques bien conçues qui visent à garantir l'existence d'un "filet de protection" pour toutes les victimes de renversements de la conjoncture mondiale. Ils souhaitent attirer l'attention sur le fait que

ce "filet de protection" s'est fortement rétréci au cours des 10 dernières années. Plutôt que de laisser les êtres humains subir passivement leur sort, le CIAS et le CIAB favorisent les structures qui leur donnent les moyens d'agir et suppriment les situations de dépendance traditionnelles.

13. Se plaçant dans un contexte économique élargi, le CIAS et le CIAB souhaitent souligner les énormes disparités de revenu que l'on constate dans le monde d'aujourd'hui, non seulement entre les nations (150:1) mais aussi à l'intérieur de celles-ci : le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé ces 10 dernières années. Les deux conseils préconisent des économies de marché plus équitables qui ne maintiennent pas les pays en développement dans une situation d'assujettissement économique. Ils soutiennent en outre les projets de développement visant à supprimer une fois pour toutes ces inégalités et allant de pair avec des plans d'amélioration sociale adaptés aux besoins de la collectivité locale, tels que celle-ci les voit elle-même.

14. Le CIAS et le CIAB, se solidarisant avec leurs membres des pays en développement, rappellent qu'ils soutiennent les plans qui visent à effacer ces formes d'injustice économique ou de développement paternaliste. Ils préconisent une plus grande autonomie des pays en développement sur les marchés mondiaux, ainsi que les systèmes qui cherchent à supprimer les disparités économiques à l'échelle mondiale et à promouvoir l'indépendance économique, la distribution équitable et l'utilisation appropriées des ressources – humaines et matérielles – afin de jeter des bases solides du développement socio-économique et de l'épanouissement personnel des pauvres.

15. Les deux conseils souhaiteraient souligner particulièrement que toutes les questions essentielles portent sur des thèmes qui ont une incidence énorme sur le plan de la promotion de la femme. Les femmes représentent la moitié de la population du monde et fournissent les deux tiers de sa main-d'oeuvre, mais elles ne détiennent que 1 % de ses biens et continuent à souffrir de handicaps particuliers. Le CIAS et le CIAB pensent que pour qu'une politique sociale, quelle qu'elle soit, soit efficace, il est absolument indispensable d'examiner, au sein d'une société donnée, comment se répartissent par sexe les rôles, les contraintes et les responsabilités, puis de concilier ces réalités avec la ligne d'action choisie.

16. En conséquence, le CIAS et le CIAB demandent que des efforts plus soutenus soient déployés pour intégrer davantage les femmes dans la société, en tant que membres à part entière, jouissant de droits égaux et reconnus et participant aux processus de prise de décisions. Ils demandent tous deux que des mesures plus efficaces soient prises pour éliminer la pauvreté et les privations fondées sur le sexe (ce que l'on appelle la "féminisation de la pauvreté"), car il est bien connu que le poids de la pauvreté se fait sentir beaucoup plus sur les femmes et sur les enfants qu'elles élèvent. La plupart des ménages dirigés par des femmes sont pauvres; à son tour, la pauvreté diminue les chances de s'intégrer pleinement dans la société. L'augmentation du nombre de femmes pauvres, sans abri et marginalisées, rend absolument nécessaire une action dans ce domaine. De surcroît, vu les problèmes particuliers que les femmes rencontrent sur le marché du travail et sur le plan des allocations liées au travail, le CIAS et le CIAB demandent un surcroît d'efforts pour que les activités productives des femmes, au foyer ou en dehors de celui-ci, soient dûment reconnues et rémunérées.

17. Le CIAS et le CIAB font valoir que le développement social devrait devenir la tâche principale de l'Organisation des Nations Unies à l'époque actuelle – la raison étant qu'il ne saurait y avoir ni paix ni sécurité mondiales tant que la pauvreté ne sera pas endiguée; étant donné le sentiment accru de marginalisation et de frustration qu'elle entraîne, le CIAS et le CIAB voient dans ces phénomènes la cause majeure de l'instabilité politique à tous les niveaux; inversement, ils pensent que la stabilité sera renforcée lorsque les besoins fondamentaux de tous les membres d'une société seront satisfaits, leurs droits garantis et leur satisfaction assurée : une interaction sociale réelle évitera la recrudescence de tensions ethniques et raciales, ainsi que d'autres facteurs de désintégration, tels que l'abus de drogues ou la violence. Le CIAS et le CIAB redisent fermement qu'ils soutiennent chacune et l'ensemble des initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies dans cette voie.
